



## **4ème révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols**

L'association valeriquaise « les jardins familiaux du trait d'union » gère actuellement un terrain implanté sur une zone NC (zone agricole). Afin de permettre la construction d'abris de jardin, la Ville de Saint Valéry en Caux a décidé la mise en œuvre d'une quatrième révision simplifiée du POS en :

- Supprimant le terrain susdit du zonage NC
- Placer ce terrain en zone ND (zone naturelle) indiquée « J ».

Pour se faire, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir, **avant le 16 août 2009**

un devis pour la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée et notamment pour les missions suivantes :

- Modification de zonage d'un terrain en zone NC
- Modification du règlement du zonage de la zone ND afin de permettre l'implantation d'abris de jardin sur ledit terrain
- Etablissement du dossier de concertation pour mise à disposition du public
- Etablissement du dossier d'enquête publique